

# CONSEIL D'ECOLE N°1 / Année scolaire 2011-2012

Date : Vendredi 21 octobre 2011 (19h00 – 21h00)

## Présents :

Monsieur Scalabrini – Directeur de l'école de Nonglard

Mesdames Colletti et Garnier – Enseignantes de l'école de Nonglard

Madame Parent – ATSEM et aide à la cantine

Madame Golliet – Péri scolaire

Messieurs Rosset et Vorms – Représentants de la Mairie, membres de la commission scolaire.

Mesdames Hugot et Viviant ; Monsieur Faillie – Représentants des parents d'élèves titulaires et suppléants.

## Excusé :

Monsieur Sujkowski – Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription d'Annecy Ouest

### **1. Bilan des élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école.**

Les parents élus pour représenter les parents d'élèves sont : Monsieur Faillie, Madame Viviant. Les parents suppléants sont : Madame Nevez et Madame Hugot.

### **2. Effectif de la rentrée et personnel exerçant dans l'école.**

L'équipe enseignante reste la même que pour la précédente année scolaire. Mr Scalabrini a en charge la classe des CE1/CE2/CM1/CM2 et la direction de l'école.

Madame Colletti enseigne dans la classe de PS/MS/GS/CP, le jeudi et le vendredi. Son service est complété par Madame Garnier enseignant dans cette classe le lundi et le mardi et exerçant également à l'école primaire de Lovagny.

Madame Parent, ATSEM, est maintenant présente pour la classe des PS/MS/GS/CP de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. L'après-midi, elle surveille la sieste des PS/MS. Les enseignantes de la classe des petits demandent s'il est possible que Madame Parent puisse être présente à l'école dès 8h30. La mairie explique que cela n'est pas envisageable en cours d'année. Cette demande est toutefois prise en note et sera formulée en conseil municipal.

Madame Golliet remplace Madame Morel qui a fait valoir ses droits à la retraite, à la garderie du matin et du soir. Elle est aidée par Madame Parent durant le temps de cantine. Madame Dias assure l'entretien quotidien des classes.

A ce jour, l'école de Nonglard compte actuellement 38 élèves et 2 classes. Il y a donc 2 élèves de plus que l'année précédente. La répartition est la suivante :

- Classe des petits : 8 PS, 3 MS, 7 GS, 3 CP (soit 21 élèves)
- Classe des grands : 6 CE1, 4 CE2, 1 CM1, 6 CM2 (soit 17 élèves)

Au retour des vacances de Toussaint, il y aura deux élèves supplémentaires dans la classe des grands, l'école comptera alors 40 élèves et la classe des grands 19 élèves.

Olivier Vorms fait un point sur les prévisions des effectifs pour la prochaine rentrée scolaire :

- rentrée scolaire 2012 : 50 élèves (6 PS ; 8 MS ; 4 GS ; 11 CP ; 5 CE1 ; 7 CE2 ; 7 CM1 ; 2 CM2)

- rentrée scolaire 2013 : 56 élèves (8 PS ; 6 MS ; 8 GS ; 4 CP ; 11 CE1 ; 5 CE2 ; 7 CM1 ; 7 CM2

Olivier Vorms explique que ces prévisions tiennent compte des naissances connues sur la commune et de la composition des familles qui habiteront dans les logements en cours de construction.

Séverine Colletti s'inquiète de l'accueil des petits pour la prochaine rentrée scolaire : il faudrait notamment un toilette supplémentaire dans la classe de petits. D'autre part, la salle de sieste sera trop petite pour accueillir tous les élèves de PS et MS. Les enseignantes de la classe des petits demandent l'achat de lits supplémentaires pour la prochaine rentrée scolaire.

Olivier Vorms explique qu'un projet d'étude pour l'extension de l'école est lancé en partenariat avec le CAUE et que les différents partenaires seront consultés. Toutefois, cet agrandissement ne sera pas effectif à la prochaine rentrée scolaire.

### **3. Fonctionnement de l'école**

Cette année, comme l'année dernière, l'aide personnalisée se déroule tous les jours de 16h30 à 17h00. Les séances avec les élèves sont menées par les enseignantes de la classe des petits. Elles ont débuté le 19/09/2011.

Les stages de remise à niveau pour les élèves de CM1 et CM2 a été organisé à l'école de Nonglard du 22/08/2011 au 26/08/2011. 4 élèves de l'école de Nonglard ont participé à ce dernier ainsi qu'une élève de l'école de Lovagny. Ces stages sont l'occasion de retravailler les compétences sur lesquelles les élèves éprouvent des difficultés.

La pharmacie a été vérifiée. Il a été fait achat d'un coussin réfrigérant. Le directeur rappelle « **qu'aucun médicament courant ne doit être laissé aux enfants présents à l'école. Les enseignants peuvent, dans l'intérêt de l'enfant, donner eux-mêmes ce traitement, lorsque les parents le demandent et ce uniquement dans le cas de l'établissement d'un Projet d'Accueil Individualisé. (PAI).** » (Article Médicament à l'école sur le site internet de l'Inspection Académique de la Haute Savoie)

En référence à l'arrêté départemental n°2011-02 du 14 avril 2011, le vendredi 18 mai 2012 (pont de l'Ascension) sera libéré pour les élèves. Les cours ayant lieu ce jour-là seront reportés le mercredi 16 mai 2012. Un mot d'information sera distribué aux familles. Le service de cantine et de garderie sera assuré ce jour-là.

En cas d'absence, nous rappelons aux familles de bien vouloir nous prévenir dès le matin.

Un mot d'absence est demandé au retour en classe de l'élève. Les parents peuvent se servir du modèle remis en début d'année.

Une chaîne téléphonique a été mise en place par les enseignants et distribuée aux familles dans le cas où un enseignant serait absent à l'école. Une information sera toutefois toujours affichée au portail de l'école.

### **4. Règlement intérieur**

Un point est à ajouter :

- Le personnel enseignant et les agents spécialisés de statut communal ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux élèves sauf dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI)

Ce point est adopté par les membres du conseil d'école à l'unanimité ainsi que l'ensemble du règlement intérieur. Il sera distribué aux familles dès le retour des vacances.

## 5. Projets des classes

Cette année, tous les élèves de l'école participeront à un projet intitulé « Initiation au cirque ». Un intervenant agréé nous aidera à atteindre les objectifs suivants : concevoir et réaliser des actions à visée expressive, artistique et esthétique ; se repérer dans l'espace, coordonner ses mouvements. Le projet se déroulera sur 12 séances. La première séance a lieu le 04/11/2010. Les élèves travailleront par cycle. Le projet se conclura par un spectacle le vendredi 16 décembre à 18h30 à la salle des fêtes qui a été réservée pour cette occasion. Le coût s'élève à 2 275 euros. Nous remercions l'APE pour le financement intégral du projet. Les enseignants et l'APE ont répondu à un courrier de la communauté de communes Fier et Usse afin de bénéficier d'une part de la subvention de 3000 euros reversée aux écoles impliquées dans un projet où les élèves sont actifs. En lien avec le projet cirque, les élèves des deux classes iront voir une représentation du cirque Medrano à Annecy au mois de mars 2012.

Comme l'année dernière, les élèves de l'école se rendent régulièrement à la bibliothèque pour emprunter des livres. Chaque classe y va un lundi sur deux à partir de 16h. Les enseignants remercient Madame Labbaz pour sa disponibilité. Les élèves de classe des grands présenteront les livres sélectionnés en classe. Nous rappelons que les livres doivent être ramenés tous les quinze jours à l'école.

Nous remercions l'Inspection de l'éducation nationale d'Annecy Ouest qui a fait don à l'école d'un ensemble de livres variés à exploiter en classe.

Deux gendarmes interviendront à l'école le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2012 pour sensibiliser les élèves de CE2/CM1/CM2 aux règles de sécurité lorsqu'ils sont à vélo et travailler les compétences de l'attestation de première éducation à la route. La mairie a donné son accord pour que les exercices se déroulent sur la place de Verdun ou dans la salle des fêtes en cas de mauvais temps. Les élèves devront venir à l'école avec un vélo et un casque ce jour-là.

Les élèves de GS/CP/CE1/CE2 se rendront à la piscine « l'île bleue » cette année aux dates suivantes : 30/03/12 – 06/04/12 – 27/04/12 – 04/05/12 – 11/05/12 – 25/05/12 – 01/06/12 – 08/06/12 – 15/06/12 – 22/06/12. Concernant l'encadrement, il faudra en plus de l'enseignante et de l'ETAPS pour chaque séance un parent agréé. Deux autres parents resteront dans les vestiaires. Nous remercions l'APE pour le financement intégral de l'activité. Un mot va être distribué aux familles concernées afin d'élaborer un planning des parents accompagnateurs.

Les élèves de CE1/CE2/CM1/CM2 iront à la patinoire Jean Régis à Annecy à partir du mois de janvier aux dates suivantes : 03/01/12 – 10/01/12 – 17/01/12 – 24/01/12 – 31/01/12 – 28/02/12 – 06/03/12 – 13/03/12 – 20/03/12 – 27/03/12 – 03/04/12. Le début des leçons démarrant à 14h00, il nous sera impossible d'être prêt à patiner à l'horaire indiqué si nous quittons l'école à 13h30. Aussi, aux dates précitées, les horaires de tous les élèves de l'école seront les suivants : 13h10-16h10. (Ouverture de la cour de récréation à 13h00). Le service de garderie sera opérationnel dès 16h10 jusqu'à 18h30. Ces horaires concerneront aussi la classe des petits afin de faciliter l'organisation des familles qui ont des enfants dans les deux classes. Ces jours-là, l'aide personnalisée se déroulera pour les élèves concernés de 16h10 à 16h40. Madame Parent souligne la nécessité d'avoir deux parents supplémentaires durant le temps de cantine aux dates indiquées.

Les élèves de CE1/CE2/CM1/CM2 ont participé le mardi 11 octobre 2011 à une rencontre endurance avec d'autres écoles du secteur au lac de la Balme de Sillingy. Nous remercions les parents accompagnateurs et l'APE pour le financement du transport.

Les élèves de CE1/CE2/CM1/CM2 participeront également à une rencontre jeux collectifs au mois de juin 2011.

Toutes les élèves de l'école participeront à une rencontre USEP danse au mois de mai.

Le 11 novembre 2010, les élèves de la classe des grands participeront à une commémoration aux monuments aux morts de la commune de Nonglard. A cette occasion les élèves chanteront « La Marseillaise ». Le directeur de l'école sera présent.

## **6. Sécurité des élèves, des locaux**

Une alerte incendie a été réalisée :

- Le vendredi 15 septembre 2011 le matin. Nous avons mis 1 min 7 secondes pour évacuer l'établissement.
- a. Dans la salle de sieste, le directeur renouvelle sa demande concernant l'installation d'une poignée spéciale permettant la sortie des élèves et des adultes sans clef sur « la place de Verdun » dans le cas d'une évacuation de l'établissement. La mairie informe qu'un menuisier passera prochainement afin de faire cette modification.
- b. Suite au passage de la commission de sécurité demandé par le directeur aux derniers conseils d'école, plusieurs aménagements ont été réalisés par la mairie. Rappel : Le volume de l'alarme incendie n'était pas assez puissant pour être entendu dans la salle de garderie. Pour résoudre ce problème, une nouvelle alarme a été installée dans le vestiaire de la classe des grands. Toutefois les deux alarmes ne sont pas reliées entre elles. Le directeur souhaite pour des raisons de sécurité et d'efficacité dans le cas d'un incendie que le déclenchement d'une des alarmes entraîne automatiquement le déclenchement de la seconde. Olivier Vorms explique que pour des raisons techniques cette modification est trop compliquée et qu'elle ne sera donc pas réalisée. Le directeur souhaite également qu'une copie du compte-rendu de la commission de sécurité lui soit transmise. La mairie répond favorablement à cette demande et ajoute qu'un électricien a résolu le problème des parties électriques non conformes souligné dans le rapport de la commission de sécurité.

La rédaction du PPMS (plan particulier de mise en sûreté) de l'école de Nonglard est terminée. (Rappel : le PPMS vise à anticiper par une réflexion collective de l'équipe de l'école et des responsables communaux, un travail d'information des familles, une action éducative vis-à-vis des élèves, les mesures d'urgence à prendre en cas d'accident majeur auquel l'école serait confrontée.) Un exercice est prévu le lundi 21 novembre 2011. Nous avons choisi de retenir pour ce premier exercice le cas d'un séisme. Le bilan de l'exercice sera communiqué lors du second conseil d'école.

Le directeur a contacté Madame Robichon (infirmière conseillère technique départementale) pour obtenir des précisions concernant les séismes. Ainsi, dans le cas d'un séisme, pendant la durée de la secousse, la conduite à tenir est la suivante : à l'intérieur, se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides et de s'éloigner des fenêtres. A l'extérieur ou après la secousse, s'éloigner des bâtiments et se rendre dans un lieu dégagé : derrière la cour de récréation. L'utilisation de la zone de confinement (salle du conseil de la mairie) ne sera utilisée que sur ordre des autorités. Le directeur souligne également la nécessité de fixer aux murs les armoires des classes dans le cas d'un séisme.

Le directeur remercie la mairie pour sa coopération dans l'élaboration de ce programme. Une copie du PPMS sera adressée à la mairie dès la rentrée ainsi qu'à l'Inspecteur de l'éducation nationale d'Annecy Ouest.

Il est rappelé aux familles qu'en cas d'alerte, il ne faut pas aller vers les lieux du sinistre, écouter la radio et respecter les consignes des autorités, ne pas aller chercher son enfant à l'école, ne pas téléphoner pour laisser les réseaux libres afin que les secours puissent s'organiser.

L'annexe 2 du BO n°3 du 30 mai 2002 intitulé « Information des familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur » sera distribué dès le retour des vacances afin de faire connaître à toutes les familles les conduites à tenir.

## **7. Ordinateurs de l'école**

Trois écrans d'ordinateurs ont été installés dans la classe des grands pour remplacer ceux qui ne fonctionnaient plus. Nous remercions Madame Anthonioz (parent d'élèves) pour ce don. Le directeur demande à la Mairie quand l'installation du serveur Pingoo sera réalisée. La mairie explique que le matériel a été commandé mais qu'elle n'a pas connaissance à ce jour de la date de l'installation. Le directeur demande si une convention entre la mairie, l'école et l'APE pour les ordinateurs de l'école a déjà été réalisée afin de noter clairement les missions de chacun. Les membres (représentants des parents et mairie) apportent des précisions sur ce point : les ordinateurs ont été achetés par l'APE qui en a fait don à la mairie. La mairie s'occupe de la maintenance de tout l'équipement informatique. Madame Viviant et Monsieur Faillie recommande le nettoyage intérieur (poussière) des ordinateurs. Madame Viviant souhaite que ce point soit à l'ordre du jour du 2<sup>ème</sup> conseil d'école afin de vérifier si la maintenance a été réalisée.

## **8. Utilisation des locaux scolaires hors temps scolaire**

Le comité des fêtes souhaite organiser comme l'année dernière une initiation à l'informatique pour les adultes. Ces derniers utiliseront les ordinateurs de l'école hors temps scolaire, le mercredi après-midi et certains samedis. Une convention signée entre la Mairie, l'école et le CAN précisera les conditions d'utilisation que les usagers s'engageront à respecter. Les membres du conseil d'école donnent à l'unanimité leur accord pour l'utilisation des ordinateurs de l'école hors temps scolaire.

## **9. Association USEP**

Ce point est présenté par Séverine Colletti et Virginie Garnier.

Le bureau de l'association reste le même que pour la précédente année scolaire.

Madame Garnier est présidente de l'Association. Madame Colletti est trésorière et Monsieur Scalabrini secrétaire.

Madame Colletti fait état du bilan financier de l'association. Le solde au mois de juin était le suivant : 850.25 euros.

A ce jour, après des frais de compte et l'achat de matériel, la réaffiliation à l'USEP, le solde est le suivant : 647.97 euros.

La photographie de la classe se déroulera au mois d'avril.

Suite à une demande du directeur, l'USEP a été présenté aux familles lors de la réunion de rentrée par Madame Ramrani (Conseillère pédagogique Annecy Ouest) et Mr Lelong (délégué USEP départemental). Le but était de faire connaître les fondements de l'USEP aux familles et les activités qui peuvent se pratiquer hors temps scolaire. Nous remercions Madame Ramrani et Mr Lelong pour leur disponibilité.

Les rencontres sont développées dans la partie « Projet des classes ».

Nombre de licences enfants : 30

Nombre de licences adultes : 4

Soit 34 affiliations au total pour cette année scolaire 2011-2012.

## **10. Travaux**

Le directeur remercie la mairie pour les travaux réalisés :

- L'installation des panneaux en liège dans la classe des grands. (Monsieur Vorms a informé le directeur que l'installation de panneaux au-dessus du tableau de la classe des grands n'était pas possible car la sécurité de Laurent Bessalel, agent technique installant les panneaux, n'était pas garantie.)
- La réparation du porte craies de la classe des grands.
- Le fax a été retiré de la classe des grands.
- Le nid de guêpes qui a été retiré de la cour de récréation.

Dans la classe de petits, les enseignantes demandent que :

- Les portes manteaux soient baissés ou d'en ajouter des plus bas.
- Des étagères soient installées dans l'atelier.
- Des panneaux en liège soient installés.
- la porte d'entrée de l'atelier soit réparée, son ouverture étant laborieuse malgré les diverses interventions déjà effectuées.

Pour l'ensemble de l'école et comme cela a été expliqué dans le paragraphe « sécurité à l'école », le directeur souhaite que les meubles soient fixés aux murs.

Les points concernant la salle de sieste se trouvent dans la partie « sécurité à l'école ».

Le directeur demande que le béton des escaliers qui reste bien endommagé dans la cour de récréation soit réparé ainsi que la dernière marche de la deuxième montée qui bouge et peut s'avérer dangereuse pour les élèves à moyen terme.

## **11. Questions diverses.**

Madame Viviant rapporte une remarque d'un parent d'élève signalant le manque de ponctualité de l'équipe enseignante aux horaires d'ouverture de l'école.

Les enseignants ne souscrivent pas à cette remarque et ajoutent qu'ils veillent à respecter les horaires en se référant aux horloges de l'école. Les représentants des parents d'élèves présents sont étonnés par la remarque de ce parent.

Madame Hugot, représentante des parents d'élèves et dont les enfants sont nouveaux pour cette rentrée scolaire conclut ce conseil d'école en expliquant qu'elle est très satisfaite que ces deux enfants aient intégrés l'école de Nonglard. Elle souligne l'implication des parents d'élèves et le travail de qualité assuré par les enseignants de l'école.

La secrétaire :  
Virginie Garnier

Le directeur de l'école :  
Julien Scalabrini